

Éditorial

Des rêves ! Et les actes ?

De nombreux Lambescains l'auront constaté : le manque d'aménagement pour la sécurité routière à Lambesc est édifiant. Constat d'un maigre bilan, sans projet d'envergure, depuis ces dernières années.

Est-ce de l'indifférence par rapport au réel problème de la violence routière, de la négligence à se saisir de ce dossier, ou tout simplement de l'insouciance à l'égard de Lambesc et de ses habitants ?

Peut-être, mais pas seulement. La réponse nous est donnée dans le dernier info-conseil : le Maire ne fait pas les choses, il les rêve.

Pourtant, en matière de circulation ou de stationnement, les lambescains font plutôt des cauchemars et il y a plus urgence à réaliser qu'à rêver.

Qui n'a pas un jour rencontré dans Lambesc un trottoir trop étroit (*surtout avec une poussette*), un problème de stationnement, une rue encombrée ou une circulation bruyante et agressive ?

Qui ne s'est pas trouvé face à face avec un bus ou un camion dans la Rue Grande ?

Qui n'a pas connu les embouteillages de la sortie des écoles ?

Qui n'a pas pensé au danger pour tous ces écoliers et parents piétons ?

Lambesc est en plein développement démographique sans aucune évolution des aménagements que ce soit pour les piétons, les handicapés, les personnes âgées, les cyclistes ou pour la circulation et le stationnement des voitures.

Alors on peut toujours rêver et reporter la responsabilité sur l'incivisme des habitants, ce n'est pas cela qui changera la tendance.

La situation ne peut s'améliorer que par une véritable détermination politique, un engagement et une implication totale de ceux qui ont la responsabilité de l'avenir de Lambesc : le maire, ses adjoints et ses conseillers.

A eux de montrer la voie, à eux de trouver et de mettre en place les solutions adaptées.

Dans ce domaine, Lambesc Autrement a déjà longuement travaillé et peut apporter des propositions constructives. Sous réserve d'un véritable engagement de la part du maire et autres responsables locaux, nos élus sont prêts à travailler avec eux pour traiter ce dossier dont l'urgence n'est plus à démontrer.

De la bonne volonté de chacun, dépend le bien-être de tous.

Le président
Sylvère CORBIÈRE

Dernière minute

Au moment où nous imprimons ce document, nous prenons connaissance de deux nouveaux accidents dramatiques sur la déviation de Lambesc.

Nous regrettons qu'une fois de plus le pire soit arrivée malgré la connaissance de chacun de la dangerosité de ces endroits.

Insolite

Le savez-vous ?... Le plus petit trottoir de Lambesc mesure environ 10 cm de large ! (Trottoir de droite en descendant la rue Grande juste après le cabinet d'un médecin) et le plus haut trottoir de Lambesc mesure environ 25 cm de haut ! (devant le Jacquemard) Moralité ? Il y a des trottoirs plus hauts que larges à Lambesc !

Hélas !

Dans notre dernière parution, nous rappelions la rénovation de la place du XV^{ème} Corps, certes réussie, avons-nous écrit, en regrettant néanmoins qu'aucune indication quant au coût de ces travaux n'ait été affichée publiquement ! Hélas, il y a un hélas... c'était avant que les bancs ne soient mis en place... !

Élus...

Nos élus, Sylvie Chiavassa, Sylvie Pellegrin, Anne-Marie Sabot, Jean-Philippe Labrouve et Didier Pauriol sont à votre écoute ! Des questions écrites, formulées à l'avance, peuvent être mises à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal (ils tiennent une permanence le 2^{ème} samedi de chaque mois à notre local).

LA CIRCULATION À LAMBESC

ou « Chronique d'une insécurité annoncée »

Notre village a vu sa population s'accroître régulièrement ces dernières années, de 5357 h en 1982, elle est passée à 6700 h en 1990 et 7595 h en 1999¹. En conséquence, l'urbanisation ainsi que la circulation routière en centre ville et en périphérie ont considérablement augmenté.

La mise en place de la déviation de la N7 (sens unique nord/sud en 1966, puis en double sens dans le début des années 80), et les quelques aménagements de la voirie urbaine ne sont plus aujourd'hui suffisants pour assurer la sécurité et le confort des piétons et des automobilistes dans de nombreux secteurs de notre village².

La croissance de population à Lambesc reste toujours aussi forte et la situation actuelle ne peut qu'empirer, le nouveau P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) pouvant accueillir désormais plus de 13 000 habitants !

Lambesc Autrement s'est toujours intéressé à ce problème et a entrepris dès 1995 une réflexion et une enquête à ce sujet. Nous devons y réfléchir ensemble et exiger les solutions d'aménagements routiers dans l'intérêt de tous : piétons, automobilistes, commerçants, résidents ou de passage à Lambesc.

L'ETAT DES LIEUX

Le secteur de la N7 : sur 3 km de long, la déviation (7000 véhicules/jour)³ croise en de nombreux points d'autres axes de circulation importants du village. Par exemple, le carrefour avec la route de Rognes (3500 véhicules/jour), situé en zone urbaine où beaucoup de piétons traversent, est l'un des lieux sensibles sous-équipé et non sécurisé.

Le village : la rue Grande et le centre ville sont souvent le théâtre de situations de circulation difficile, de stationnements irréguliers, de dépassements de vitesse qui génèrent de l'insécurité et beaucoup d'inconfort particulièrement pour les piétons.

Pour exemple, quelques mesures de trottoirs relevées rue Grande⁴, montrent que la cohabitation entre piétons et voitures est souvent impossible.

Les statistiques d'accidentologie* font état d'une situation préoccupante à Lambesc

STATISTIQUES	LAMBESC	PELISSANNE	EGUILLES	CABRIES	VENELLES	FUVEAU
1997/2001	7595 h	8580 h	7125 h	7890 h	7537 h	7509 h
Total accidents	89	22	31	58	39	102
Total victimes	150	33	57	100	58	169
TUES	13	2	2	6	4	8
Indice de gravité	14,6	9.1	6.5	10.3	10.3	7.8
Coût global en millions d'euros	19,6	3.4	5.6	11.2	6.4	20.3

En matière d'accidentologie, on utilise différents indicateurs dont l'indice de gravité pour cibler un site déterminé (commune, département, pays) pendant une période donnée. Il correspond au rapport entre le nombre de tués et le nombre d'accidents corporels en pourcentage. A Lambesc, cet indice est donc de 14,6 pour ces 5 dernières années, et précisément de 20,0 (3 tués pour 15 accidents) sur l'année 2001. Pour comparaison, l'indice de gravité du département est de 3,6 (239 tués pour 6656 accidents) et de 6,6 pour la France entière (7720 tués pour 116745 accidents) en 2001.

Ce qui nous place dans une catégorie inquiétante...

Par ailleurs, on oppose souvent aux projets d'aménagements routiers les coûts trop lourds pour les collectiv-

tés. Pourtant il faut savoir que dans ces dramatiques statistiques humaines, un coût financier est déterminé pour chaque victime selon la gravité ; il vient s'ajouter au prix, relativement plus faible, des dégâts matériels.

A Lambesc, le coût global des accidents corporels est estimé à 19,6(*) millions d'euros pour les 5 dernières années !

Pour autant, Lambesc n'a pas de site classifié comme "point noir" (portion de 850 m de route qui compte au moins 4 tués et 4 accidents sur une période de 5 ans)...

Doit-on en arriver là pour réagir ?

Doit-on encore attendre d'avoir "le bon compte" ?

(*) Source : C.R.S.R. (Centre de Ressources de la Sécurité Routière à Marseille) & O.N.I.S.R. (Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière)

Le secteur des écoles : ce périmètre ne concerne pas moins de 4 établissements scolaires, les nouveaux (et futurs !) logements sociaux, les infrastructures sportives, une zone d'activité et de nombreuses habitations particulières !

Le schéma routier occasionne, aux mêmes heures, des conditions de circulation inextricables.

On assiste régulièrement à un déplacement désorganisé et dangereux de voitures qui manœuvrent au milieu de centaines de jeunes enfants se déplaçant pour rejoindre leur domicile, la voiture ou le bus. La seule présence d'employés de la Police Municipale aux passages protégés semble une mesure bien minimaliste au milieu de cette pagaille.

GRANDE MANIE À LAMBESC...



LES POSSIBILITES

L'Etat, les collectivités locales et régionales se partagent les compétences, les responsabilités et la charge des aménagements routiers pour mieux protéger la population.

Ainsi, des ronds-points sont construits... ailleurs !

Par exemple, à Eguilles, dans le canton d'Aix Sud-Ouest, sur le carrefour des RD10 et RD18⁵.

Dans ce même canton, la direction des routes a recensé 57 carrefours dangereux.

Sur les 44 chantiers déjà réalisés, on relève que le taux d'accidents a été réduit de moitié sur les carrefours entre départementales, et divisé par 7 si le croisement concerne une route nationale⁶.

La participation de la commune sur ce type de réalisation consiste essentiellement en l'aménagement paysager et à l'installation de l'éclairage public en zone urbaine.

Cela exige surtout un engagement politique fort de la municipalité et une mobilisation soutenue de la population.

A Lambesc... rien ne bouge !

En ville, un dispositif "zone 30"⁷ pourrait être étudié pour sécuriser les lieux sensibles (centre-ville, commerces, zones scolaires ou sportives...) là où la "vie locale" est prépondérante.

Ce concept a été introduit par décret dans la réglementation française en novembre 1990, suivant ainsi les recommandations du "Livre Blanc de la Sécurité Routière". Son institution relève de la compétence du maire.

En zone 30, la vitesse est limitée au profit des usagers les plus vulnérables (piétons, cyclistes...) et la vie sociale est encouragée : moins de bruit, de stress, de pollution. La circulation automobile s'écoule tout aussi bien et le stationnement est amélioré par l'aménagement de la voirie. La zone 30 est un périmètre clairement identifié à chaque entrée par un grand panneau rectangulaire. Les dispositifs et aménagements intérieurs, qui permettent une meilleure cohabitation entre les usagers, sont nombreux et imaginatifs mais recherchant toujours des règles de simplicité pour le réseau de circulation. Leurs coûts sont peu onéreux : avancées de trottoir, bornes, bacs de végétaux, marquages au sol, etc...

Dans les villes pilotes, la proportion d'automobilistes favorable au 30km/h, qui était de 27% avant la réalisation du projet, est passée à 67% après. Enfin, là où le dispositif a été mis en place, les résultats obtenus révèlent une réduction de 10% du nombre de tués et de 15% de celui des blessés graves.

Nous avons des exemples précis de ces réalisations ambitieuses et réussies qui ont permis une prise de conscience collective et citoyenne de notre mode de vie au sein de nos villages.

NOTRE ACTION

Cette réflexion veut être un début à une série d'actions prochaines pour aboutir un jour à mieux vivre et circuler dans et autour de notre village.

Dès maintenant, Lambesc Autrement prend date avec ses concitoyens pour débattre ensemble de ces différents problèmes qui font de Lambesc un "mauvais élève" en matière d'intégration de la circulation urbaine.

Nous devons aussi choisir d'améliorer nos comportements en tant qu'usagers de la route.

Avec votre soutien et votre détermination, nous pourrions intervenir à tous les niveaux pour la mise en place des équipements et des aménagements nécessaires à Lambesc.

¹ Recensement 1999 (chiffres I.N.S.E.E)

² Avis de la L.C.V.R (Ligue Contre la Violence Routière)

³ Source : D.D.E.

⁴ Largeur trottoirs rue Grande : 40 cm face au n° 14 et au n° 41 - 20 cm face au n° 57... là où la chaussée ne fait que 4,80 m !

⁵ Coût pour le département : 800 000 euros (soit environ 5,2 millions de francs)

⁶ Source : revue ACCENTS du Conseil Général - novembre 2001

⁷ Sources : Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière, C.E.T.U.R. et Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports

Un choc à 30 km/h est mortel dans 15% des cas,
alors qu'à 50 km/h il est mortel dans 60% des cas

Affaire à suivre...

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le 25 avril dernier, la commune a voté la création de la TEOM, par 24 voix pour, 4 voix contre (*Lambesc Autrement*) et 1 abstention (*Alternative citoyenne*). Nous nous étions exprimés contre, car M. le Maire avait alors refusé de s'engager sur une diminution d'autant, de la taxe foncière. Jusqu'à la création de la TEOM, le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères était en effet, inclus dans le budget communal et payé globalement par les contribuables dans leurs impôts.

Lors du dernier conseil municipal du 5 février, M. le Maire a indiqué « *qu'il n'était pas exclu que la commune envisage à court terme une diminution du taux, soit de la taxe d'habitation, soit du foncier bâti, et ceci afin de ne pas alourdir davantage les dépenses des ménages* ».

L'emploi du conditionnel « *qu'il n'était pas exclu* » et « *la commune envisage à court terme* » nous inquiète malgré tout, même si le candidat Ramond s'était engagé à ne pas augmenter la pression fiscale lors de sa campagne électorale. A titre d'information, la collecte des ordures ménagères et leur mise en décharge coûtaient jusqu'à présent, environ 125 euros (*environ 820 Francs*) par foyer fiscal.

Quel sera le montant de la future TEOM ?

Et quelles diminutions du taux d'imposition envisage-t-on en compensation ?

EXPO/RENCONTRE SUR LA SÉCURITE ROUTIERE

(affichage - vidéos - documentation
& statistiques sur Lambesc)
avec la collaboration de la
Ligue **C**ontre la **V**iolence **R**outière

SAMEDI 12 AVRIL 2003
de 9 heures à 18 heures
SALLE DES ASSOCIATIONS (*place du marché*)

Vous souhaitez adhérer à notre Association ?

*Votre carte d'adhérent vous attend à notre permanence, 5 bd Gambetta,
le samedi matin de 10h30 à 12h30 (cotisation individuelle 20 €).*

Sabotage

*Comment saboter une bonne idée !
Le panneau lumineux d'information,
longtemps attendu, est enfin en service !...
Dommage !... Illisible et dangereux !
Qui a décidé d'une telle implantation ?
"Qué couilloun !"*

Favoritisme ?

*Vous souhaitez vous baigner à la piscine
municipale en caleçon au lieu du maillot
classique, seul autorisé ?...
Faites partie des privilégiés en vous faisant
accompagner de l'Adjoint aux Sports...
une dérogation vous sera accordée !*

Déconcertant

*Le premier Adjoint aurait-il des absences ?...
Sans doute ! C'est la raison pour laquelle
il ne lève même plus systématiquement
la main lors des votes en conseil municipal ?
Après le vote électronique,
le vote télépathique ?
Est-ce bien légal ?*

Un bon conseil

*Vous souhaiteriez assister
aux Conseils Municipaux ?
Transmettez-nous votre numéro de téléphone
ou votre adresse électronique : la date, l'heure,
le lieu et l'ordre du jour complet officiel
vous seront transmis dès que nos élus
seront en possession de leur convocation,
souvent 5 jours avant la date prévue.*

Un bon accueil

*Vous êtes les bienvenus au local
tous les premiers samedis de chaque mois.
Nous partageons un pique-nique convivial.*

Une bonne info

*"L'Autrement" attend vos écrits, votre avis,
vos critiques, vos suggestions, vos réponses,
vos "coups de gueule", vos commentaires,
vos envies...
L'Autrement est avant tout un moyen
de communication. Servez-vous en !!!
A votre demande, votre anonymat
sera préservé.*

L'AUTREMENT

Ont participé à ce numéro :

François BERGA, Sylvère CORBIÈRE,
Lionel FOUASSIER, François LAUBEUF,
Jean-Philippe LABROUVE, Véronique LOPEZ,
Roland MELO, Louis SABOT, Georges SPINI

Lambesc Autrement

5, boulevard Gambetta 13410 LAMBESC

Tél. 04 42 92 81 32